

DÉCISION DU MAIRE

N° : **22D216**

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat pour 5 projections, publiques et non commerciales, de films « Harry Potter » au théâtre Molière, du 24 octobre 2022 au 3 novembre 2022.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat pour 5 projections publiques et non-commerciales des films Harry Potter, ci-annexé, établi entre la société « Swank Films Distribution France » et la ville de Marignane ;

Considérant que la prestation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

DÉCIDE :

- **d'autoriser** la signature du contrat de projections de films d'Harry Potter, avec la société « Swank Films Distribution France », portant sur la projection de 5 films « Harry Potter » au théâtre Molière, du 24 octobre 2022 au 3 novembre 2022, ce pour un montant de 1435,00 € HT,
- **que** la dépense soit inscrite au budget 2022 Nature 6042

Fait à Marignane, le

24 NOV. 2022

Le Maire,
Éric LE DISSÈS



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.